



L'essentiel à savoir...

... cet été



VILLE DE MESQUER-QUIMIAC

www.mesquerquimiac.fr

L'essentiel à savoir... cet été

LES HORAIRES

Office de Tourisme

Place de l'Orée du Bois - Quimiac

Du lundi au samedi

▶ 9h30/13h - 14h/18h30

Dimanche

▶ 10h/13h

Mairie / Agence Postale

Place de l'Hôtel - Bourg de Mesquer

Du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi)

▶ 9h/12h - 13h30/17h (levée courrier 14h45)

Samedi

▶ 9h/12h (levée courrier 11h45)

Bureau de poste

Avenue de la Plage - Quimiac

Lundi

▶ fermé (levée du courrier à 12h)

Du mardi au samedi

▶ 9h30/12h (levée du courrier à 15h)



VILLE DE MESQUER-QUIMIAC

www.mesquerquimiac.fr

L'essentiel à savoir... cet été

LES MARCHÉS

Mardi

Marché traditionnel

- ▶ place de l'Orée du Bois à Quimiac (matin)

Mercredi

Marché du Terroir et de l'Artisanat

- ▶ place du Port de Kercabellec (matin)

Marché semi-nocturne

- ▶ place de l'Orée du Bois à Quimiac (18h/22h)

Vendredi

Marché traditionnel

- ▶ place de l'Orée du Bois à Quimiac (matin)

Dimanche

Marché traditionnel

- ▶ bourg de Mesquer (matin)



L'essentiel à savoir... cet été

ACCÈS AUX PLAGES

Plages surveillées

Plages de Lanséria et de Sorlock

▶ 12h/19h

Accès facilité pour les PMR

▶ 1 tapis d'aide

▶ 1 tiralo à demander au poste de secours

Interdits sur toutes les plages

Chiens même tenus en laisse

▶ article 5 de l'arrêté P/60/PM/2021

Consommer des boissons alcoolisées

▶ article 5 de l'arrêté P/60/PM/2021

Fumer

▶ décret n° 2025-582 du 27 juin 2025



L'essentiel à savoir... ... cet été

ANIMATIONS

Construisez votre programme grâce à ...

- ▶ Guide des Animations, en version papier ou numérique
- ▶ Agenda sur le site internet de la Mairie



L'essentiel à savoir... cet été

CAMPING-CARS

Aires de stationnement et aire de services

LA BÔLE DE MERQUEL
route de la Bôle de Merquel
15 emplacements • 72h max



PARC DE LA LANDE
route de Campzillon
30 emplacements • 72h max



AIRE DE SERVICES DE KERLAGADEC
route de Kerlagadec



L'essentiel à savoir... cet été

NUISANCES SONORES

Tous travaux bruyants et ouvertures de chantiers professionnels **INTERDITS** du 21 juillet 24 août

▶ arrêté du 25 mars 2021

Petits travaux de bricolage et jardinage par les particuliers **AUTORISÉS**

- ▶ Jours ouvrés de 9h/12h30 - 14h/19h30
- ▶ Samedis 9h/12h -15h/19h
- ▶ Dimanches et jours fériés 10h/12h



L'essentiel à savoir... ... cet été

À VÉRIFIER...

➔ les éventuelles interdictions de pêche à pied

▶ site de la préfecture de Loire-Atlantique

➔ les éventuelles restrictions d'usage de l'eau (potable, superficielle ou souterraine)

▶ site Restreau

➔ les éventuelles vigilances et alertes canicule, orage, submersions marines,...

▶ site Vigilance Météo-France

